

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

### Exercice 2020

Franck LOMBARD,  
Président,

*Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2017  
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.*

*Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.*

*Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être  
obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)*

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
1.1 CONTEXTE .....	3
1.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	4
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>6</b>
2.1 MODALITES DE TARIFICATION.....	6
2.2 RECETTES.....	7
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>7</b>
3.1 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	7

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2020.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice concerné par le rapport, et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la compétence de l'assainissement non collectif.

## 1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### 1.1 Contexte

Déléguée par les 39 communes membres, la compétence Assainissement Non Collectif (A.N.C.) a été transférée à la Communauté d'Agglomération Arlysère au 01/01/2017.

L'EPCI regroupe les communes d'Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Césarches, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Grésy-sur-Isère, Hauteluce, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaille, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey et Villard-sur-Doron.

Prestations assurées dans le cadre du service :

Le service en régie par régie à autonomie financière assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT :

- ✓ Contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées,
- ✓ Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- ✓ Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

### 1.2 Estimation du nombre d'habitants desservis

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert ~14900 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 62413 (*données internet <https://www.annuaire-mairie.fr/communaute-agglomeration-arlyse.html>*).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de ~24% au 31/12/2020 (21% au 31/12/2019).

Ce dernier traduit la part de l'assainissement non collectif sur la population totale. Plus ce taux est élevé plus l'assainissement non collectif est prédominant par rapport à l'assainissement collectif.

### 1.3 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100

	Nbre de points	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>				
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	Oui	Oui	Oui
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	Oui	Oui	Oui
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	Oui	Oui	Oui
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	Oui	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>				
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	Non	Non	Non
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	Non	Non	Non
Le service assure le traitement des matières de vidange	10	Non	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 100 (100 en 2019).

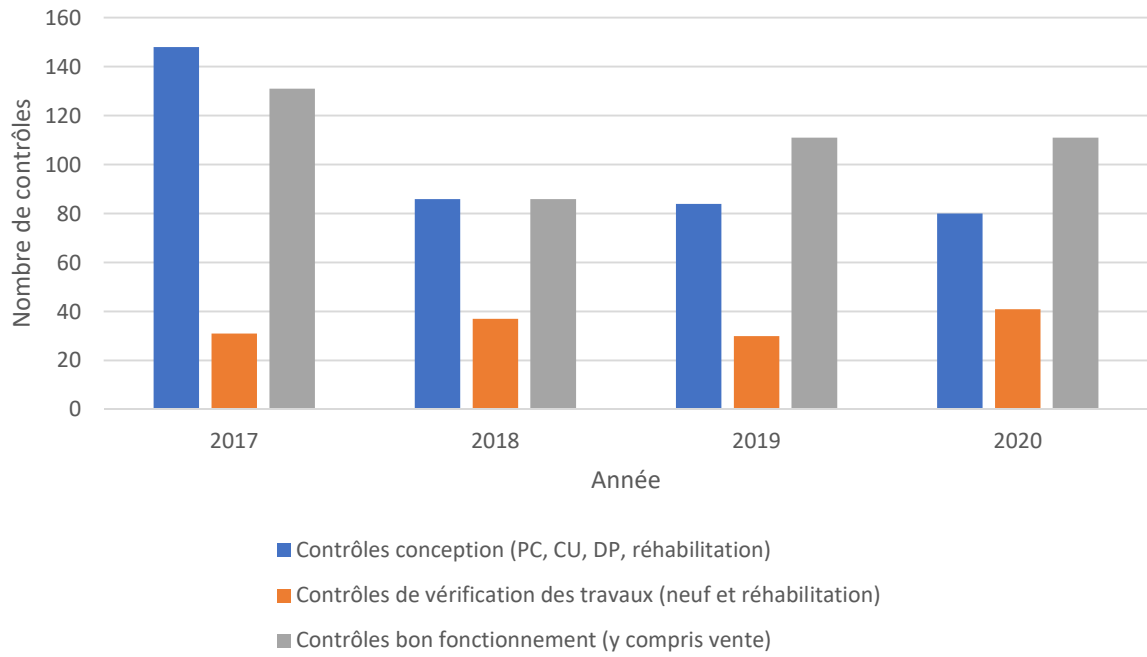
### 1.4 Activités du service

Les missions de contrôle du service consistent :

- pour les installations neuves ou à réhabiliter : en l'examen de la conception et vérification de l'exécution
- pour les autres installations : vérification du fonctionnement et de l'entretien.

Prestations	2017	2018	2019	2020
Contrôles conception (PC, CU, DP, réhabilitation)	148	86	84	80
Contrôles de vérification des travaux (neuf et réhabilitation)	31	37	30	41
Contrôles bon fonctionnement (y compris vente)	131	86	111	111

## Evolution du nombre de contrôles



## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables en 2020 sur le territoire Arlysère sont ceux initialement pratiqués sur les différents secteurs avant la prise de compétence eau et assainissement du 01/01/2018 jusqu'au 31/03/2020.

➤ **Les tarifs applicables depuis du 01/04/2019 sont les suivants :**

Les prix applicables aux prestations du service d'assainissement non collectif ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire par délibération 2019\_12\_12\_D47 du Conseil d'Agglomération.

Tarifs	depuis le 01/04/2019
Contrôle de réalisation (neuf et réhab)	170 €
Contrôle de bon fonctionnement	110 €
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière	200 €
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière urgente	400 €
Contrôle de conception	70 €
Contre visite	50 €

## 2.2 Recettes

Sur le territoire Haute Combe de Savoie, le bureau d'études LABEL'Eau a été désigné comme prestataire depuis de janvier 2017 afin de réaliser les contrôles de bon fonctionnement pour la réalisation des contrôles « ventes immobilières ». Sa compétence a été agrandie au territoire d'Albertville en septembre 2017.

	Exercice 2019		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire	22 200 €		22 200 €
Subventions Agence de l'Eau	900 €		900 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €		0 €

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	840	~932	909	925
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	~4100	~4250	~4390	~4640
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	~2320	~2400	~2511	~2587
Taux de conformité	~20,50%	~20,70 %	~20,70%	~20,70%

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$